



**THETFORD-SUD A2**

**Fin du siège: le forcené n'était même pas armé**

**CONGRÈS A3**

**La Ville ne poursuit pas le constructeur du Centre**

**THETFORD MINES A7**

**Pomerleau aurait été poussé hors de la camionnette**

**JUSTICE D7**

**Réprimandé, le juge Dionne peut maintenant siéger**

**SOMMET D8**

**Ottawa blâmé pour son traitement des autochtones**



Les chefs autochtones réclament justice, a indiqué le chef Jérôme Morin, de la nation cri Enoch, près d'Edmonton.

**SPORTS D1**

**Les Reds paralysent les Expos et gagnent 2 à 0**

**Mondiale: l'Argentine met fin au rêve italien**



Les Argentins ont vaincu les Italiens, hier. Ils affronteront dimanche la RFA ou l'Angleterre, qui se disputent l'autre demi-finale aujourd'hui.

**MÉTÉO A2**

**(184<sup>e</sup> jour de l'année)**

**Nuageux: 30 à 12 C  
Lever du soleil: 5h03  
Coucher du soleil: 20h39  
Demain: nuages et soleil**



En conférence de presse, le premier ministre Robert Bourassa et l'ex-ministre fédéral Lucien Bouchard n'ont pas caché certaines divergences de vues.

## Bourassa nomme Bouchard à la commission élargie

Michel VENNE Québec (PC)

Le premier ministre Robert Bourassa a invité hier l'ex-ministre fédéral Lucien Bouchard, un souverainiste avoué, à être membre de la commission parlementaire élargie qui se penchera, l'automne prochain, sur l'avenir constitutionnel du Québec.

M. Bourassa a indiqué, au terme d'un entretien privé d'une heure avec le député de Lac-Saint-Jean, que des représentants québécois de chacun des partis politiques à Ottawa seront invités à participer à cette commission, en nombre restreint, probable-

ment une personne pour chaque formation politique.

«Nous avons l'intention, dit-il, d'inviter à cette commission des représentants du Québec au niveau fédéral. Et dans ce contexte, je pense bien que M. Bouchard sera intéressé à y participer et logiquement, il devrait en faire partie.»

Et M. Bouchard, qui est à la tête d'un groupe de six députés indépendants du Québec à Ottawa, accepte d'emblée.

«En ce qui me concerne, dit-il, il y a matière à se réjouir de cette démarche de concertation qui s'est amorcée entre le premier ministre et le chef de l'opposition. Elle s'inscrit très clairement, me semble-t-il, dans le sens du vœu le plus ardent de la population du Québec.»

**Le premier**

Vendredi dernier, le premier ministre et le chef de l'opposition Jacques Parizeau étaient convenus de tenir une commission parlementaire élargie, plutôt que des états généraux, pour définir l'avenir du Québec. Il se reverront mardi prochain pour en définir les modalités.

Le nom de l'ex-ministre conservateur est le premier à être inscrit sur la liste des 25 à 30 membres sélects qui composeront cette commission non partisane, formée de représentants de tous les milieux pour définir un nouveau statut constitutionnel pour le Québec au lendemain de l'échec du Lac Meech.

Il est toutefois exclu que M. Bou-

chard en occupe la présidence, ont convenu les deux politiciens. M. Bourassa souhaite, comme d'ailleurs le chef péquiste, que le président de la commission possède une certaine expérience économique et ne soit lié à aucun parti.

**Suites à donner**

Il reste pour le nouveau missionnaire de la souveraineté du Québec une question de divergence avec le premier ministre quant aux suites à donner au rapport de cette commission.

M. Bouchard «souhaite ardemment» que le projet en voie de définition au Québec fasse l'objet d'une consultation démocratique, qui pourrait prendre la forme d'un référendum ou d'élections, afin de donner au Québec un rapport de force face au reste du Canada.

«On ne peut pas imaginer qu'un programme, qui ne manquera pas d'être perçu comme très radical par le Canada anglais, puisse être accepté si on n'utilise pas un rapport de force adéquat directement sur un recours à la population», dit-il.

Pour le premier ministre, cette question est prématurée.

«Vous vous rendez bien compte que si je commence à parler aujourd'hui d'élections ou de référendum, je ne crois pas que ça va favoriser le climat de stabilité économique que l'on a retrouvé. En autant que je suis concerné, on va faire la commission, on va examiner ses conclusions puis on avisera par la suite.»

## Sherbrooke accorde près de 1 million \$ aux musées

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke a pris un engagement ferme en faveur du développement des installations culturelles, avec la décision de contribuer pour près d'un million \$ à l'agrandissement de deux musées et l'aménagement d'un centre d'interprétation du patrimoine.

L'engagement de Sherbrooke, 942 000 \$ sur trois ans, a été approuvé hier soir par le conseil.

Le Musée de la nature et de l'environnement obtient une aide de 650 000 \$. Le Musée des beaux-arts reçoit 220 000 \$, tandis que la Société d'histoire de Sherbrooke bénéficie d'une aide de 91 250 \$.

Ces subventions sont conditionnelles à l'implication des paliers supérieurs de gouvernement et à la participation des organismes.

Sherbrooke fournira également un budget de fonctionnement de 50 000 \$ par année à chacun de ces organismes, tous situés au centre-ville.

Lors de la présentation des projets, il y a eu quelques semaines, le maire Jean Paul Pelletier avait exprimé de sérieuses réticences, soulignant la capacité financière limitée de la Ville.

**Custeau comblé**

Le conseiller municipal Laurier Custeau, responsable du dossier culturel, s'est dit hier «comblé» par la décision des élus, soulignant qu'il s'agit là de l'aboutissement de près de trois ans de travail autant de la part des gens des musées et de la Société d'histoire que du Comité de coordination des équipements culturels.

«Il y a eu d'innombrables rencontres. On a envoyé les gens refaire leurs devoirs à plusieurs reprises. Le Comité des équipements culturels a aussi fait un très bon travail», a souligné M. Custeau.

Il a précisé que l'engagement de la Ville donnera du poids aux démarches entreprises par les trois organismes auprès du ministère des Affaires culturelles et du gouvernement fédéral pour l'obtention de subventions complémentaires.

**5 millions \$**

Le projet le plus ambitieux, au montant de 5 millions \$, est celui du Musée de la nature et de l'environnement de Sherbrooke, qui souhaite aménager pour 1993 une nouvelle aire d'exposition de 3000 mètres carrés (30 000 pieds carrés) dans l'ancien auditorium Saint-Charles (adjacent au Centre Léon-Marcotte) en plus de se doter d'équipements de conservation et de nouveaux ateliers.

Pour atteindre son objectif, le Musée compte sur une subvention du ministère des Affaires culturelles (MAC) de 2 millions \$ et une participation du gouvernement fédéral de 1,7 million \$. L'organisme souhaite pour sa part amasser 650 000 \$.

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke entend pour sa part ajouter une aile à l'arrière de l'édifice qu'il occupe actuellement sur la rue Palais. Ce projet de 2,2 millions \$ permettra notamment au Musée de se doter de locaux à atmosphère contrôlée et d'agrandir ses aires d'exposition, ce qui lui permettra d'assurer son développement.

Outre l'aide financière de 220 000 \$ versée par la Ville, le Musée entend obtenir une subvention de 1,3 million

\$ du MAC, ainsi qu'une subvention fédérale de 330 000 \$. L'organisme contribuera de son côté pour un montant de 330 000 \$.

La Société d'histoire de Sherbrooke, actuellement hébergée au Domaine Howard, emménagera dans l'actuelle bibliothèque municipale, située rue Dufferin.

Le projet de 400 000 \$ permettra à la Société d'aménager un centre

d'interprétation du patrimoine autour du thème de l'habitat dans les Cantons de l'Est. L'organisme compte obtenir une aide du MAC de 274 000 \$ et amassera lui-même 35 000 \$.

Le projet de la Société d'histoire se réalisera dès 1991, puisque l'organisme doit quitter le Domaine Howard.



## URSS: le fossé est grand

Mikhail Gorbatchev a remporté un premier succès au congrès du Parti communiste à Moscou, mais les tensions sont plus grandes que jamais au sein du PCUS. Dans la rue, le parti est ouvertement contesté. Les détails en page C8.

## Le Carrefour adopte les nouvelles heures

Les magasins seront ouverts plus tard les lundi, mardi et mercredi

René GOYETTE Sherbrooke

Le Carrefour de l'Estrie élargit dès aujourd'hui ses heures d'ouverture, comme le permet la nouvelle loi. Le supermarché Steinberg de l'endroit adopte aussi les nouvelles heures d'admission, se dissociant ainsi du mouvement de l'Association des détaillants en Alimentation de l'Estrie (ADA).

Une directive émise hier, à l'intérieur du plus important centre commercial de la région, indique qu'à partir d'aujourd'hui le Carrefour adopte de nouvelles heures d'admission allongées. L'information a été obtenue auprès de Normand Trudel, gérant du magasin Pascal, et de Denis Deschênes, nouveau propriétaire du magasin Steinberg, mais il a été impossible hier soir d'obtenir des précisions de l'administration du Carrefour de l'Estrie.

Denis Deschênes signale que son supermarché appliquera les nouvelles heures même en ce qui a trait au lundi et au mardi où le commerce sera ouvert comme les autres jusqu'à 19h, y ajoutant aussi le mercredi où la fermeture sera à 21h.

Entrée en vigueur le 22 juin 1990, la nouvelle loi provinciale permet aux commerçants d'ouvrir leurs portes les lundi et mardi de 8h à 19h; les mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 21h, et le samedi de 8h à 17h.

**Le dimanche?**

Interrogé sur le fait que le supermarché nouvellement franchisé ne suit plus le mouvement de l'ADA qui prône le statu quo pour les deux premiers jours de la semaine, il rétorque suivre plutôt le mouvement du Carrefour. «Je suis parfaitement au courant de la décision de l'ADA, reconnaît-il, mais tout le Carrefour sera ouvert ces soirs-là et nous aussi.»

Pour ce qui est du dimanche, il affirme qu'il a décidé, avec le groupe de direction, de ne pas ouvrir même si la chaîne a annoncé l'ouverture des Steinberg corporatifs (n'appartenant pas à un individu). «Cependant, ajoute-t-il, si Métro ou un autre ouvre le dimanche, on va ouvrir. C'est évident qu'avec seulement les quatre employés que la loi nous permet d'avoir (le dimanche), ce ne sera qu'un service de dépannage, mais il n'y a rien d'impossible.»

**Pas longtemps**

En réaction à la décision de Steinberg du Carrefour, André Marcotte, président de l'ADA de l'Estrie, croit que le supermarché de la rue Portland ne restera pas ouvert bien longtemps avec ces nouvelles heures. «Ouvrir les soirs de début de semaine, dit-il, ça risque de leur coûter plus cher que ça leur rapportera. On s'attendait à ce que Steinberg du Carre-

ner afin de ne pas être associé une seule seconde à celui qu'il a qualifié de «traître».

Il a affirmé que M. Chrétien avait contribué à la mise à mort de l'Accord du lac Meech et que jamais, contrairement à ce qu'il avait prétendu à la toute fin, il n'avait essayé de le sauver.

«En ce qui me concerne, Jean Chrétien est un traître au Québec et un hypocrite, qui a menti effrontément à la population québécoise afin d'aller chercher des votes», a-t-il lancé.

Il s'en est pris également au caucus libéral, dont les deux tiers des membres auraient été opposés à l'Accord du lac Meech.

«C'est une formation politique qui ne comprend plus le Québec, qui ne reconnaît plus du tout ses aspirations, et qui va nous demander de nous rasseoir à la table constitutionnelle pour nous faire taper sur la gueule encore une fois», a-t-il déclaré.

Il a invité les militants libéraux de toute la province à déchirer leur carte de membre en signe de protestation contre l'élection de M. Chrétien et contre «l'assassinat» de l'Accord du lac Meech.

Il pourrait se regrouper autour de Lucien Bouchard pour former un groupe de parlementaires voué à la protection des droits du Québec à Ottawa et à la promotion de la souveraineté-association.

M. Rocheleau a affirmé que le Québec devait formuler sa propre constitution afin de rapatrier l'ensemble des pouvoirs actuellement détenus par le gouvernement central.

four fasse à son idée, il n'était d'ailleurs pas représenté à la réunion de l'association». Le président poursuit en disant qu'à l'ADA rien n'était changé et que tout allait comme prévu. M. Marcotte n'est pas ébranlé par cette brèche dans leur mouvement de concertation.

Du côté des Galeries Quatre Saisons, Jean-Pierre Baert, directeur du centre commercial, confirme aussi l'adoption d'un nouvel horaire d'accueil de la clientèle. «On ne sait plus trop ce qui se passe, dit-il. Il n'y a plus personne qui a le même son de cloche. Chez nous, à partir de lundi prochain, on ouvrira le lundi et mardi de 10h à 18h, le mercredi de 10h à 21h et même avec ce léger changement beaucoup de gens sont très insatisfaits.» Il ajoute qu'il a bien hâte que tout ça se replace car la situation rend tout le monde inconfortable.

# Siège terminé: le forcené n'était même pas armé

Pierre SÉVIGNY

Thetford Sud

C'est un individu ne possédant aucune arme à feu dans son logement que les membres du Groupe tactique d'intervention de la Sûreté du Québec ont finalement réussi à déloger, après un long siège de plus de 36 heures à Thetford-Sud.

Les policiers ont envahi l'appartement de Sylvain Arsenault vers les 00h40, dans la nuit de lundi à mardi, après avoir réussi à tromper sa vigilance. Le forcené n'a alors offert aucune résistance. Il s'était barricadé dans son logement du 69 rue Marchand vers les 17 h, dimanche, après que des agents de la SQ de Thetford Mines se soient présentés pour tenter d'obtenir des renseignements relatifs à certaines menaces de mort proférées quelques heures auparavant.

La fouille du logis n'a pas permis de retrouver la moindre arme à feu. Tout au plus, les policiers ont mis la main sur une hache et une machette. Le porte-parole de la SQ, Robert Ouellet, a soutenu que plusieurs indices avaient laissé croire que le forcené avait effectivement une arme à feu en sa possession et c'est pourquoi le dossier a été traité comme tel par la GTI. Quant à la façon de procéder pour pénétrer à l'intérieur du logement, l'agent Ouellet s'est refusé à donner toute précision, se contentant d'affirmer que la direction du GTI avait décidé d'intervenir devant l'impossibilité de raisonner l'individu.

## Calmé désarmant

Par ailleurs, c'est un Sylvain Arsenault d'un calme désarmant qui a comparu devant un juge de paix, hier après-midi, au palais de justice de Thetford Mines, alors que les policiers le décrivent comme un individu ayant de sérieux problèmes de comportement. Sa comparution n'aura duré qu'à peine cinq minutes, au grand désappointement de la vingtaine de curieux présents pour la circonstance.

Représenté par Me Jacques Samson, le prévenu n'a manifesté aucune agressivité lorsqu'il a été invité par le juge de paix à préciser s'il avait bien saisi la portée des accusations portées contre lui. Menottes aux poignets, il a répondu affirmativement sur un ton très calme.

Le procureur de la Couronne, Me Serge Sévigny, a déposé quatre chefs

d'accusation contre Sylvain Arsenault, soit deux accusations pour avoir proféré des menaces de mort à l'endroit du juge Jean-Pierre Bonin de Sherbrooke et d'agents de la SQ et deux autres pour bris de probation. Le prévenu a été conduit à la prison d'Orsainville près de Québec où il devra subir des examens psychiatriques

avant sa prochaine comparution prévue pour le lundi 9 juillet.

## Plusieurs heureux

La fin de ce long siège a fait plusieurs heureux, notamment les autres locataires de l'immeuble qui avaient été invités à quitter rapidement les lieux, dimanche soir. Certains ont été

pénalisés par cet événement, notamment un infirmier qui n'a pu se présenter à l'ouvrage, lundi, n'ayant pas de costume adéquat, alors qu'un autre individu a été obligé de se louer une automobile, n'ayant pu récupérer son véhicule dans le stationnement avant de quitter précipitamment les lieux.

Et que dire des locataires de l'immeuble voisin qui, depuis dimanche soir, ne pouvaient plus allumer les lumières de leur logis ou encore du propriétaire du dépanneur du secteur qui s'est vu dans l'obligation de fermer son établissement durant plus d'une journée...

# Un programme de sciences estival dense pour les jeunes à l'Université de Sherbrooke

Michel RONDEAU

Sherbrooke

«Nous faisons toujours quelque chose. Nous faisons en trois jours ce que nous ferions en une semaine. Donc, pas le temps de nous ennuyer.»

Pierre Gérard, finissant de 5e secondaire de l'école Le Ber, participant au programme Shad Valley, qui vient de commencer à l'Université de Sherbrooke et il estime que les quatre semaines que vont vivre les jeunes ne paraîtront sûrement pas trop longues.

Shad Valley est un programme conçu par un professeur ontarien pour mettre les jeunes en contact avec les sciences et les amener à développer du même coup leur esprit d'entreprise.

La faculté des Sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke offre ce programme depuis trois ans à plus d'une cinquantaine de jeunes, dont la moitié environ sont des filles et l'autre moitié des garçons.

«J'encourage le monde à venir», lance Pierre Gérard, heureux des trois premiers jours qu'il vient de vivre à l'Université, où les jeunes habitent dans les résidences pendant ces quatre semaines de juillet.

Duc Tran Nguyen, de Vaudreuil, près de Montréal, est pour sa part en 1ère collégiale. Il explique que les participants de Shad Valley sont des élèves qui ont un bon dossier académique et qui font preuve de dynamisme et d'intérêt à l'égard de divers sujets.

Selon lui, la participation à Shad Valley est un défi en ce qu'il oblige les participants à comprendre de nouvelles choses et c'est intéressant parce qu'il permet aux jeunes de faire des découvertes.

## Quatre groupes

De plus, ajoute Pierre Gérard,

pendant trois semaines, les participants sont divisés en quatre groupes qui sont en compétition pour concevoir le prototype d'un appareil à poser sur une chaise roulante afin de faciliter l'accès à des trottoirs, par exemple.

«Au défi scientifique, note ainsi Duc, s'ajoute celui de bien gérer ce projet (avec 100 \$ pour toute ressource financière) et nous devons fonctionner comme en entreprise, avec un

conseil d'administration.»

Éric Brosseau, de Laval, finissant de 5e secondaire, explique son intérêt pour Shad Valley par le fait qu'il espère se diriger en sciences pour ses études supérieures, mais qu'il ignore dans quel secteur. «Les diverses expériences en laboratoire peuvent m'aider à faire un choix pour plus tard», explique-t-il.

Shad Valley a aussi l'intérêt d'amener les jeunes à connaître plusieurs

autres jeunes. «En trois jours, dit Pierre Gérard, nous connaissons à peu près tout le monde.»

Éric Brosseau, concernant le milieu, ajoute: «Je ne suis jamais venu à Sherbrooke auparavant, mais je ne me sens pas dépaycé. Je suis habitué d'aller un peu partout et je m'adapte facilement.»

L'organisation de Shad Valley facilite aussi l'adaptation.



Luc Millette, au centre, étudiant en génie mécanique, qui fait sa maîtrise en acoustique, montre à un groupe de jeunes comment mesurer l'intensité acoustique, pour déterminer la puissance acoustique de la source. Se prêtent à l'expérience Yan Robichaud, de Québec, à l'ordinateur, et Pascal Robichaud, de Saint-Hyacinthe, à droite.

# Homme inculpé de tentative de meurtre

Sherbrooke

Patrick Beaudoin, âgé de 37 ans, a été inculpé de tentative de meurtre d'un adolescent de 16 ans en le frappant avec un couteau, lundi à Magog.

La victime a subi une entaille, qui a nécessité 16 points de suture, et une coupure à la paume de la main.

Beaudoin a été traduit hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec.

Son avocat Jean-Marc Bédard a opté pour un procès devant un jury pour répondre à cette accusation.

Le procureur Francine Gilbert s'est opposé à la remise en liberté provisoire du prévenu pendant la durée des procédures.

L'enquête en cautionnement de Beaudoin devrait être entendue aujourd'hui.

Selon des informations recueillies par la police, l'accusé paraissant en état d'ébriété était arrivé avec une caisse de bière à la main sur la rue Hall où il habite depuis cinq jours.

Il s'est attardé dans la cour où se trouvaient un couple et l'adolescent. Ce dernier a rejoint des amis sur la galerie du premier étage et le couple est entré chez lui.

L'inculpé est ensuite monté à son appartement du second étage et serait descendu avec un couteau à viande.

La police le soupçonne d'avoir pointé son couteau vers l'adolescent en mentionnant quelque chose comme c'est lui qui le cherchait et de l'avoir frappé au bras.

La victime a alors tenté de s'emparer du couteau et a subi une autre coupure.

Un occupant est intervenu, a saisi le poignet du suspect, qui aurait lâché le couteau, et l'a maîtrisé.

L'adolescent a été conduit à l'hôpital où il a reçu les traitements que nécessitait son état.

Beaudoin était étendu sur la galerie et saignait du nez lorsque la police est arrivée sur les lieux.

L'enquête a été prise en main par M. Denis Lamontagne.

## QU'EN PENSEZ-VOUS?

Trouvez-vous qu'il y a assez d'activités à faire en région pour les gens de Sherbrooke et des environs?



Onil Parent

Marc Gaulin

Louise Bergeron

Onil Parent de Sherbrooke: «Il n'y a pas grand-chose à part du lac des Nations durant l'été. Les gens vont là au début de l'été. A part de ça... Il n'y a pas de grande ligue de baseball ici. Les autres choses qui m'intéressent, c'est à Fleurimont que ça se fait. La balle a commencé l'autre soir.»

Marc Gaulin de Coaticook: «À Sherbrooke, non. Moi, je travaille aux frontières, et les touristes américains qui viennent ici veulent visiter Montréal ou Québec; Sherbrooke, ils ne savent pas ce que c'est. C'est plutôt industriel ici. Il devrait y avoir plus de festivals. Le lac des Nations, c'est court. A Montréal, il y a les feux d'artifices et plein d'autres choses. Peut-être devrait-on organiser dans la région des tournois sportifs d'envergure. Ça pourrait attirer du monde.»

Louise Bergeron de Sherbrooke: «Non. Il y a seulement des choses à faire des fois la fin de semaine, et de toute façon moi je suis tout le temps à Montréal. Il y a beaucoup plus de choses à faire là-bas. A Sherbrooke, ce serait bien s'il y avait plus d'ateliers de théâtre ou de choses comme ça. Il pourrait y avoir un festival comme celui de la chanson québécoise de Drummondville.»

Hélène DeSève de Sherbrooke: «Non. Une chance qu'on a quand même Magog, qui est une ville touristique assez importante. A Sherbrooke même, il n'y a pas grand-chose. Il y a la fête du lac des Nations et le centre-ville fourmille quand même un peu, mais à part de ça, comme fête organisée, c'est plutôt pauvre. Il devrait y avoir un théâtre, ou quelque chose qui ressemblerait au Vieux Clocher de Magog. Il y a aussi la traversée du lac Memphrémagog qui peut attirer des touristes... eusement que Magog est un bon point de repère. Mais à Sherbrooke comme tel, c'est plus ou moins animé.»

Pauline Dupuis de Montréal: «Moi et mon mari, nous venons de Montréal. On est installés à Bromont pour l'été. A Bromont même, je trouve qu'il y a assez d'activités. Pour ce qui est des activités de Sherbrooke, je ne pourrais pas vraiment dire, parce qu'on n'y vient pas tellement souvent.»



Hélène DeSève



Pauline Dupuis

## METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Situation générale: un système dépressionnaire en provenance du Midwest américain traverse le Québec d'ouest en est. À l'avant de cette dépression, des vents du sud-ouest amènent de l'air chaud et humide favorable à la formation d'orages. Près du système, les averse et les orages sont plus fréquents, alors que les régions du sud de la province auront droit de belles éclaircies.

À l'arrière de la dépression, un dégagement s'annonce mais des vents frais du nord-ouest ramèneront les températures près des normales.

**Estrie, Ottawa-Hull-Cornwall, Montréal:** chaud et humide. Averses ou orages dispersés, surtout en après-midi. Max.: 28 à 30. Min.: 12 à 14. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés.

**Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Beauce:** nébulosité partielle. Averses ou orages dispersés. Max.: 24 à 28. Min.: 10 à 12. Vents modérés par endroits. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

**Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides:** nuageux avec éclaircies devenant plus fréquentes en après-midi. Averses ou orages dispersés. Max.: près de 24. Min.: 8 à 10. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

**Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin:** plutôt nuageux avec quelques averse. Dégagement graduel en après-midi. Max.: près de 22. Min.: 6 à 8. Vents devenant modérés. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

**Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides:** nuageux avec éclaircies. Quelques averse ou orages. Max.: 23 à 26. Min.: 8 à 10. Vents modérés par moments. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: nébulosité partielle.

**Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia:** généralement nuageux avec quelques averse. Risque d'un orage. Max.: près de 22. Min.: 8 à 10. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Vents devenant modérés. Demain: nébulosité partielle. Vents.

**Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc-Fortillon:** généralement nuageux avec quelques averse. Risque d'un orage. Max.: 20 à 22. Min.: près de 10. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Demain: nuageux avec éclaircies.

**Baie-Comeau, Sept-Îles:** nuageux avec éclaircies et averse dispersées. Max.: près de 20. Min.: près de 8. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Demain: nébulosité partielle.

## Vers le soleil

Acapulco	26	33	Atlantic City	21	32
Barbade	27	31	Bermudes	24	30
Brownsville	25	33	Cape Cod	22	34
Daytona Beach	23	32	Guadalajara	16	27
Guadeloupe	23	32	Honolulu	24	31
Kingston	27	34	La Havane	23	32
Las Vegas	27	39	Los Angeles	18	24
Mazatlan	25	33	Merida	23	36
Mexico	15	22	Miami Beach	27	33
Myrtle Beach	22	33	Nassau	26	33
Old Orchard	17	29	Orlando	24	33
Palm Springs	30	43	Reno	11	27
San Juan	28	34	Tampa	23	29
Trinidad	22	32	Virginia Beach	23	34
West Palm Beach	24	34			

## INDEX

Arts:	D-5
Décès:	C-8
Économie:	B-7
Éditorial:	B-2
Petites annonces:	C-1
Santé:	B-3
Secrets mal gardés	B-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-6

## La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke  
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
(division La Tribune)

**ADMINISTRATION**  
Jean-Guy Dubuc  
Président et éditeur

Jean-Guy Farah  
Vice-président  
Finances et administration

**RÉDACTION**  
Jean Vigneault  
Rédacteur en chef

Roch Bilodeau  
Chef éditorial adjoint

Pierre-Yvan Bégin  
Chef des nouvelles

**PUBLICITÉ**  
J. Bertin St-Amand  
Directeur marketing

Gilles Boisjoly  
Directeur des ventes

**PRODUCTION**  
Jean-Pierre Robitaille  
Directeur de la production

J. Jacques Delorme  
Chef des opérations

Gérard Pépín  
Adjoint

Benoit Côté  
Chef presseur

**COMPTABILITÉ**  
André Corriveau  
Comptable

Julienne Poulin  
Gérante du crédit

**TIRAGE**  
Jean-Nil Laplante  
Directeur du tirage

André Casteau  
Adjoint au directeur

**GÉRANTS DE DISTRICT**  
Pierre-Alain Dion  
Jacques Faucher

Michel Fournier  
Michel Lavioie  
Serge Nadeau

Claude Ouellet  
Gaston Pinard  
Jean-Charles Poulin  
Pierre Fournier

**EXPÉDITION**  
Michel Dayon  
Gérant

BATISSE  
André Jacques  
Responsable

Courrier de deuxième classe.  
Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camion et routes motorisées: 1 an \$130.00, 6 mois \$77.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$20.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$200.00, 6 mois \$125.00, 3 mois \$80.00, 1 mois \$30.00. États-Unis et autres pays: 1 an \$350.00, 6 mois \$200.00, 3 mois \$125.00, 1 mois \$50.00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau et Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'information: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## LA QUOTIDIENNE

8 4 1 — 3 6 8 4

**La Tribune VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE**

**GAGNEZ UN DES 12 FORAITS SOUPER-THÉÂTRE pour 2 personnes en collaboration avec**

**HOTEL DES GOUVERNEURS**

**Sang-Neuf**

**Péché mortel**

UNE REBOISSANTE COMÉDIE DE DONN FOSTER Traduction de Hubert Morin présentée par le Théâtre du Sang-Neuf à la salle Maurice O'Bready de l'Université de Sherbrooke. DU 19 JUIN AU 25 AOÛT 1990 (mardi au samedi à 20h30)

**FORAITS SOUPER-THÉÂTRE POUR 2 PERSONNES**

Comprend l'entrée au théâtre et le souper à l'Hôtel des Gouverneurs, valeur de 37,50\$ par personne. (Taxe et service inclus) Valable du mardi au vendredi seulement jusqu'au 24 août 1990.

**CONCOURS: "LA TRIBUNE VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE"**

Nom \_\_\_\_\_  
C.P. 2450, Sherbrooke Qc J1K 4H3  
Ville \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_

Abonné(e) à La Tribune. Tél. \_\_\_\_\_

**VOICI LES GAGNANTS DU TIRAGE DU 2 JUILLET 1990**

- PIERRE MADORE Cookshire
- WILFRID LAMONTAGNE East Angus
- MICHEL BRETON Sherbrooke

## SDESM: Ascot pourrait reconsidérer son refus

Michel MORIN Ascot

La municipalité d'Ascot pourrait reconsidérer sa décision de ne pas adhérer à la Société de développement économique du Sherbrooke métropolitain.

Tard hier, les élus ont en effet accepté de suspendre momentanément leur refus de souscrire à la nouvelle structure métropolitaine dont le mandat sera de veiller au développement économique, touristique et culturel de la grande région de Sherbrooke.

«M. le maire, nous avons traité de cette question en toute vitesse, ne prenant que trois minutes pour prendre notre décision, devait indiquer le conseiller Raymond Roy. Je crois que nous n'avions pas à ce moment toutes les informations pertinentes pour nous permettre de faire un choix éclairé. Je ne demande pas aux membres du conseil de changer immédiatement leur décision, mais il me semble que nous devrions à tout le moins prendre le temps nécessaire pour mieux évaluer notre participation à la SDESM.»

Cette invitation devait recevoir l'aval de tous les membres de l'administration municipale. Le maire Robert Pouliot a reconnu que la dernière décision de ne pas adhérer à la nouvelle Société de développement économique du Sherbrooke métropolitain avait été prise en toute hâte. Du même coup, il acceptait volontiers de reconsidérer l'ensemble du dossier.

«Il faut dire que nous avons été pressés à prendre une décision. Nous devons agir rapidement et, dans ces circonstances, nous n'avions pas toutes les informations pertinentes, a-t-il dit. C'est une bonne idée de prendre un temps d'arrêt et de revoir l'ensemble de la problématique.»

D'après les modalités d'adhésion déterminées par les gestionnaires de la SDESM, la municipalité d'Ascot doit verser une contribution de 77 000 \$ en 1991 pour faire partie de la nouvelle structure. Or, cette somme apparaît très importante, pour ne pas dire trop importante aux yeux des élus.

### Autre rencontre

Sans pour autant confirmer leur volte-face, les élus en sont néanmoins venus à la conclusion qu'une autre rencontre devait être tenue avec les instigateurs de la SDESM.

«On ne fait pas volte-face à notre décision mais on indique plutôt notre intention de reconsidérer le dossier, a soumis le conseiller Michel Beaulieu. La porte n'est pas complètement fermée. Toutefois, il faut obtenir des précisions quant aux modalités de paiement. De la façon dont les modalités de versement sont établies, on peut dire que ça crée une injustice entre certaines municipalités. Par exemple, la municipalité de Fleurimont perçoit le remboursement des travaux permanents à la vente de nouvelles résidences. Ce qui n'est pas le cas à Ascot. Ici, les travaux permanents sont financés à long terme. Il s'agit donc de sommes d'argent à percevoir dans le futur. Il faut y regarder de plus près.»

Malgré un premier refus d'Ascot d'adhérer à la SDESM, le maire Pouliot voit toujours dans cette nouvelle structure «une excellente façon de rassembler les intervenants de la région.»

«Et je suis persuadé que les gestionnaires de la SDESM pourront nous offrir d'autres avenues en regard de notre contribution. Notre problème, c'est que nous ne pouvons pas engager de l'argent qui n'est pas prévu au budget.»

## Sherbrooke n'entamera pas de procédure contre le constructeur du Centre des congrès

□ Même si l'édifice n'est pas conforme, la Ville aurait peu de chances d'obtenir un dédommagement

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke accepte le Centre des congrès tel qu'il est et n'entamera pas de procédure contre le constructeur, même si le conseiller Jacques Jubinville maintient toujours que l'édifice n'est pas conforme.

Ce dernier estime par contre, sur la foi d'avis légaux, que Sherbrooke aurait fort peu de chances de gagner sa cause si elle tentait de renégocier ses engagements financiers auprès des propriétaires, le Groupe Pomerleau et les Entreprises RIMAC.

La Ville paie un loyer annuel de 300 000 \$ pour le Centre des congrès. Au terme d'un bail location-achat de 20 ans, elle en deviendra propriétaire au prix symbolique de 1 \$.

À l'issue de l'assemblée du conseil municipal, hier soir, le maire Jean Paul Pelletier a indiqué lors d'une brève déclaration qu'une «analyse sommaire» effectuée à la suite d'une rencontre entre un comité d'élus et les propriétaires démontre que le Centre des congrès est «un excellent équipement de promotion touristique» et qu'en conséquence la Ville respectera ses engagements.

Le conseiller Jacques Jubinville demeure cependant persuadé que la superficie de l'édifice et de sa plus grande salle n'est pas conforme, mais reconnaît que la Ville n'a guère de moyens de réagir.

### Vérité

«Il n'y a pas deux ou trois vérités. Dans une cause, il y a les faits et les possibilités de gagner la cause. Dans ce cas-ci, les possibilités de gain sont faibles, voire inexistantes. Ça ne donne rien de réveiller les morts, on enterre le dossier», a-t-il lancé.

Pourquoi la Ville n'aurait pratiquement aucune chance d'obtenir un dédommagement? M. Jubinville ré-

pond que «l'acceptation presque tacite» des plans et les engagements de la Ville rendent tout recours inutile.

«Personnellement, je n'ai jamais cherché à savoir à qui la faute, mais à renégocier les engagements financiers de la Ville», a fait valoir M. Jubinville, qui cachait mal sa frustration devant les journalistes.

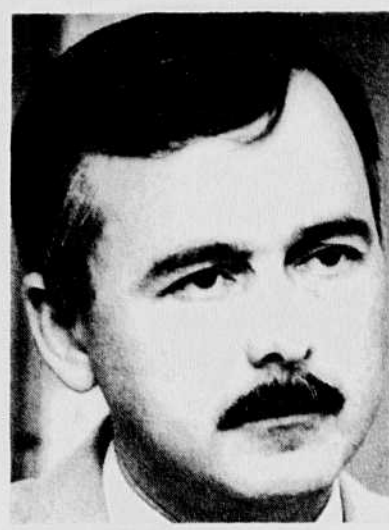
Il réaffirme que «la grandeur des salles et de la bâtisse n'est pas conforme aux plans en annexe du contrat».

«Ca nous a été confirmé», ajoute le conseiller, qui préfère taire le nom du spécialiste ou de la firme qui a rassemblé les faits.

Il souligne que Delta, qui gère le Centre des congrès, a subi le contre-coup de cette controverse, mais n'y est pour rien.

Le contrat, de même que les plans préliminaires du Centre, ont été approuvés en août 1988 par le conseil municipal. Les plans complets et définitifs n'auraient cependant jamais été soumis aux élus.

Selon des informations transmises en mai dernier au conseil, la superficie au sol du Centre des congrès serait inférieure d'environ 278 mètres carrés (3000 pieds carrés) à ce qui avait



Jacques Jubinville

été prévu au contrat (soit 17 000 pieds carrés au lieu de 20 000), tandis que le Grand salon Sherbrooke avec une capacité de 840 personnes en banquet, aurait dû en recevoir 1200 selon le contrat.

La Ville avait retenu le paiement du loyer mensuel du Centre en février dernier, à la suite des doutes soulevés

par le conseiller Jubinville, puis avait confié à une firme externe le soin de vérifier la situation.

Invité à commenter les propos de M. Jubinville, le maire Jean Paul Pelletier, a répondu que selon lui la marchandise a été livrée, soutenant même que le Centre des congrès a une superficie plus grande que prévu.

«Nous sommes d'avis que la marchandise livrée reflète raisonnablement ce à quoi on devait s'attendre, mais disposé différemment», a-t-il dit.

Quant à la superficie de l'édifice, M. Pelletier fait valoir qu'«on parlait de 20 000 pieds carrés, mais on en a 38 000 pieds carrés», soulignant qu'outre le Grand salon Sherbrooke, le Centre possède plusieurs petites salles (13 en fait).

L'évaluation de l'édifice, au-delà de 3 millions \$ selon le maire, lui fait également dire qu'«on en a eu pour notre argent».

Et lorsqu'on lui signale que M. Jubinville demeure convaincu que le Centre des congrès n'est pas conforme, M. Pelletier répond qu'«à un moment donné, il faut se rendre à l'évidence!»

## Nouveau délai pour l'ex-Lowney

□ La Ville et RAMCO reportent le projet d'entente

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Nouveau délai pour le dossier du centre commercial dans l'ancienne usine Lowney: le projet d'entente entre la Ville de Sherbrooke et la compagnie RAMCO n'a pu être approuvé hier soir par le conseil municipal et ne sera vraisemblablement pas avant le mois d'août.

La convention, qui fait état des responsabilités et engagements des deux parties, de même que le règlement pour modifier le zonage de la Lowney, devraient être de nouveau soumis aux élus dans un mois.

Lors de l'assemblée d'hier soir, le responsable du service de l'habitation et du développement urbain, Michel Archambault, a recommandé aux élus de retirer le dossier, le temps de permettre aux deux parties de régler certains éléments du projet d'entente.

La porte-parole du promoteur Jacob Attias, Sylvie Lafleur, de la firme Everest, a indiqué hier que RAMCO doit examiner les conditions de l'entente relativement à l'acquisition de terrains du côté nord de la rue King ouest.

Mme Lafleur a précisé que RAMCO est d'accord pour financer les coûts d'aménagement des feux de circulation et des accès routiers du côté sud de la rue King ouest.

Elle a ajouté que M. Attias n'a reçu les documents de l'entente que jeudi dernier et doit les étudier avec son avocat.

Selon le projet d'entente avec la Ville de Sherbrooke, RAMCO s'engage à construire un centre commercial de 30 000 mètres carrés et à commencer les travaux dans les 12 mois

suivant l'entrée en vigueur du nouveau règlement de zonage.

La compagnie RAMCO a présenté son projet il y a maintenant plus de sept mois.

## Côté fera connaître son intention d'ici le 15

□ L'hôtel de ville pourrait être vendu plus tôt que prévu

Annie-Andrée EMOND Rock Forest

Le suspense est presque terminé dans le dossier de la vente du terrain et de l'édifice de l'hôtel de ville de Rock Forest. Le promoteur estrien Robert D. Côté a effectivement conclu une entente pour l'achat de l'édifice, au montant de 1 265 000 \$, tel que prévu par les administrateurs forestois il y a presque un an.

Il reste maintenant à savoir si le promoteur devancera la date d'acquisition de l'édifice, prévu pour le premier avril 1991. Les administrateurs forestois et le promoteur se sont toutefois entendus pour fixer l'échéancier au 15 juillet prochain. D'ici cette date, l'administration du maire Gaëtan Lavallée devrait théoriquement être fixée sur les intentions du promoteur.

Selon l'actuel entente, Robert D. Côté a jusqu'au premier avril de la prochaine année pour verser le montant de la transaction. Selon les prévisions, il pourrait cependant en être autrement.

Pour palier à cette éventualité, les élus municipaux ont adopté, lors de l'assemblée régulière d'hier soir, une

résolution visant à accorder tous les pouvoirs au maire et au greffier de l'endroit, pour parapher toute entente notariée présentée par le promoteur d'ici le 15 juillet prochain.

### Le projet mis en marche

Le maire Lavallée affirme que son administration poursuit son projet de construction d'un nouvel hôtel de ville, quoi qu'il arrive d'ici le 15 juillet. «Si M. Côté complète la transaction dans un plus court délai, la municipalité n'aura que plus rapidement les garanties financières nécessaires pour la construction du nouvel hôtel de ville», mentionne le premier magistrat de Rock Forest.

«Tout de suite, ou le premier avril 1991, nous serons prêts à entrer dans notre nouvel hôtel de ville, d'ici le 15 août 1991», confie Gaëtan Lavallée. «Après tout il ne faut que quelques mois pour ériger un édifice.»

La Ville de Rock Forest prévoit la construction de son nouvel hôtel de ville et d'un garage municipal dans le nouveau centre-ville de la municipalité. Selon l'architecte Michel Jubinville, le projet est évalué à 1 230 000 \$, et devient réalisable avec la vente de l'actuel bâtiment au promoteur Robert D. Côté.

## Il y a déjà 28 détenus à la nouvelle prison

Annie-Andrée EMOND Sherbrooke

La nouvelle prison de Sherbrooke compte de plus en plus de nouveaux pensionnaires. En effet, les murs du nouveau centre de détention de la rue Talbot à Sherbrooke accueillent déjà 28 détenus sur une possibilité de 108.

C'est le 26 juin dernier, en fin d'après-midi, que le personnel de la nouvelle prison accueillait ses premiers pensionnaires, pour la plupart en provenance du quartier général de la police municipale, situé sur la rue Marquette.

La veille de l'ouverture officielle, le directeur du centre de détention, M. René Marcoux, indiquait toutefois à La Tribune qu'il ne s'attendait pas à ce que l'établissement ouvre ses portes avant quelques jours. Les détails techniques et le plan d'accueil devaient alors être révisés. Ce qui fut fait rapidement.

Le premier juin dernier, les autorités ont mis le verrou aux portes de l'ancien centre de détention, la prison de la rue Winter. Les détenus ont alors été relocalisés, en partie au quartier général de la Sûreté municipale de Sherbrooke, où une surveillance accrue était assurée, et dans divers autres prisons de la province. Plusieurs d'entre eux ont été relocalisés aux centres d'incarcération de Trois-Rivières, Cowansville, Waterloo, St-Hyacinthe et Montréal, où ils séjournent toujours actuellement.

Le directeur de la nouvelle prison, René Marcoux, n'est actuellement pas en mesure de confirmer le moment où seront ramenés les prisonniers relocalisés. Il ne peut non plus en donner le nombre. Quoi qu'il en soit, il assure que le personnel en place est fonctionnel et que le centre pourra graduellement accueillir de nouveaux détenus.

## Moins cher que prévu pour rénover les réservoirs d'eau

Rock Forest (AAE)

Il est fort probable qu'il en coûtera moins que la moitié de la somme prévue par l'administration municipale forestoise pour les travaux de réfection et de nettoyage de l'un des deux réservoirs d'eau potable de la municipalité.

«Nous pourrions terminer les travaux sans excéder la somme de 65 000 \$», prévoit et espère le maire Gaëtan Lavallée.

Les élus municipaux forestois ont cependant alloué une somme n'excédant pas 150 000 \$ pour effectuer les travaux de rénovation, d'embellissement et de nettoyage du réservoir d'un million de gallons d'eau potable, qu'il est convenu d'appeler «la boule».

Seulement pour la peinture du réservoir, l'administration de Gaëtan Lavallée avait prévu la somme de

103 000 \$, alors qu'il n'en coûtera que 55 000 \$.

La Ville de Rock Forest juge les travaux de nettoyage et de rénovation du réservoir nécessaires et urgents pour protéger les citoyens d'un réel danger, pour les habitations et pour la santé des individus. Ces travaux sont jugés urgents à la suite d'une défaillance d'un joint d'étanchéité survenu le 30 mars dernier.

À cette occasion les autorités policières municipales, craignant une fuite du réservoir, avaient du forcer l'évacuation du secteur, dont 25 personnes âgées demeurant sur la rue Gaspé.

Les élus profitent de l'obligation d'effectuer des travaux à l'intérieur du réservoir pour le faire nettoyer et repeindre. «Nous avons préféré faire nettoyer le réservoir tout de suite, plutôt que d'attendre l'an prochain et s'exposer à de nouveaux frais», indique Gaëtan Lavallée.

## DANS LES COULISSES DE L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil municipal a donné hier soir l'avis du règlement en vue d'injecter 150 000 \$ supplémentaires dans le Programme d'aide à l'accessibilité résidentielle, destiné à favoriser l'achat de maisons usagées dans les vieux quartiers de Sherbrooke. Les premiers 150 000 \$ affectés depuis avril dernier à ce programme de subvention municipale de 3000 \$ par ménage, ont été entièrement écolés. Cinquante dossiers ont été acceptés et déjà 18 nouvelles demandes sont en attente.

La Ville de Sherbrooke demande au ministère des Transports du Québec

de réactiver le Programme d'amélioration du réseau routier à l'aide d'aménagements cyclables, afin de poursuivre le développement d'un réseau de pistes cyclables sur son territoire.

Le Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) recevra une aide financière de la Ville de Sherbrooke de l'ordre de 9243 \$ pour l'édition 1990 de l'exposition régionale sur le Plateau Parc. La Ville fournira également à ses frais les services de prévention des incendies et d'hygiène. De plus, le coût des services policiers pour la surveillance durant l'événement sera aux frais de la Ville.



Photo: La Tribune par Stéphanie Lemire

## Ménage aux abords de la rivière

Même s'il n'y a pas (encore) véritablement de temps estival, il faut bien accomplir tout de même les travaux de l'été. La tâche de Pascal Dufresne, un étudiant au service de la Corporation de gestion CHARMES, est d'effectuer le «fancardage» dans la rivière Magog. C'est un mot élégant pour indiquer qu'il coupe et retire les algues du cours d'eau.

## Des enfants avec déficience auditive pourraient être retenus à la maison

... parce que la CSCS s'en tient à l'application des paramètres du ministère

Michel RONDEAU Sherbrooke

En septembre, deux enfants de la maternelle de l'école Sylvestre pourraient être privés de leur droit à l'éducation trois demi-journées par semaine!

Alors qu'un enfant de la maternelle va à l'école cinq demi-journées par semaine, ces deux enfants avec déficience auditive pourraient n'y aller que deux demi-journées sous prétexte qu'ils ne sont pas assez nombreux pour former un groupe recevant des services éducatifs toute la semaine.

Cette aberration est due à la décision de la CSCS de s'en tenir à l'application des paramètres du ministère de l'Éducation pour donner des ressources aux écoles.

À ce problème s'ajoute celui de 11 enfants du primaire avec déficience auditive, qui, si les paramètres du ministère et les orientations des commissaires sont appliqués, seront regroupés en deux classes: une classe multi-groupes de 1ère et de 2e années et une classe multi-groupes de 2e, 3e, 4e et 5e années.

Mme Lucie Raïche, parent d'une enfant touchée par ce vice administratif, a hier soir, protesté au nom de tous les enfants concernés et annoncé que les parents songent à ramener

leurs enfants dans leur école régulière, où, dit-elle, ils seront en droit de réclamer de la Commission scolaire des services d'interprètes pour les enfants ainsi intégrés.

Mme Raïche dit que les parents proposent l'organisation d'un groupe cinq jours par semaine pour les deux enfants de maternelle et le regroupement des 11 enfants du primaire en trois classes au lieu de deux: un groupe spécifique pour les quatre enfants de 1ère année, un groupe spécifique pour les quatre enfants de 2e année et un troisième groupe pour un enfant de 3e, un de 4e et un de 5e année.

Selon Mme Raïche, les parents proposent des hypothèses de services qui pourraient entraîner des coûts supplémentaires de 70 000 \$, peut-être 80 000 \$ à la CSCS, mais si les parents rapatrient leurs enfants et demandent des services d'interprètes, il pourrait en coûter au-delà de 200 000 \$ à la CSCS.

### Loi 107

Le conseil des commissaires a passé deux heures et quart hier soir à discuter de sujets soumis par des parents qui en appelaient de la décision des services de la CSCS.

C'est possible de le faire maintenant, d'après la Loi 107, quand un parent insatisfait de l'administration scolaire veut porter sa cause devant

les décideurs politiques que sont les commissaires.

Par contre, il est à noter que les administrateurs scolaires appliquent les règles, règlements et politiques de la Commission scolaire et les lois et règlements du ministère de l'Éducation.

Le chambardement d'assemblée causé hier par l'intervention des parents se disant lésés pourrait se produire à toutes les semaines et pour des raisons aussi diverses que le transport scolaire, le renvoi d'élèves des écoles ou le refus de services par les unités administratives de la CSCS. Du moins, c'est ce que les administrateurs exprimaient hier soir.

C'est ce qui a amené les commissaires à former, du moins en vue de la prochaine réunion, le 20 août, un comité pour étudier les demandes de révision adressées par les parents qui sont intervenus hier, de manière à pouvoir prendre des décisions avant la rentrée scolaire.

Ce comité, formé du nouveau directeur général, du président du conseil, du président du comité exécutif, de la représentante des parents du secondaire et du directeur des Services éducatifs, pourra étudier ces premiers cas et soumettre aux commissaires des recommandations le 20 août.

# Désencrage chez Kruger: il n'y a que des détails à régler

Huguette HÉBERT Bromptonville

La population de la région de l'Estrie, qui s'est ralliée derrière les dirigeants de la compagnie Kruger, serait sur le point d'obtenir de bonnes nouvelles relativement à l'implantation d'une usine de désencrage au moulin à papier de Bromptonville.

«Il ne reste plus que certains détails à régler, a affirmé hier Alain Labonté, vice-président de la compagnie Kruger. Nous sommes dans une phase finale». L'investissement pour l'usine de désencrage pourrait atteindre les 100 millions \$ et entraîner ultérieurement l'ajout d'une machine à papier, pour un investissement de 400 millions \$ et bien des emplois.

Si la Société de développement industriel, sous la responsabilité de Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce, n'a pas encore avalisé le projet de Kruger, il semble néanmoins qu'elle soit sur le point de le faire. «Je suis très optimiste», poursuit le vice-président.

Même perception chez le maire Clément Nault de Bromptonville. «Tant que les négociations vont bon train, affirme-t-il, je n'ai rien à ajouter.»

Pour le moment, les choses continuent à évoluer. «Nous avons eu une rencontre avec les intervenants du site d'enfouissement. Une étude a été entreprise par des ingénieurs afin d'évaluer la durée de l'emplacement par rapport à la quantité de boue résiduelle.»

En effet, l'usine de désencrage pourra produire jusqu'à 120 tonnes de boue par jour. L'endroit où sera situé le lieu d'enfouissement a déjà été déterminé: il s'agit de l'important site régional de Greenlay. «Il semble, ajoute le magistrat, qu'une partie des boues pourrait servir à remplacer le sable qui doit recouvrir les déchets domestiques. De toute façon, ce site sera nécessairement sécurisé puis qu'il devra être vérifié et accepté par le ministère de l'Environnement.»

## Autre usine de désencrage

L'établissement d'une autre usine de désencrage dans le voisinage, celle de Recyclage Orford à Drummondville, ne semble pas préoccuper le

vice-président de Kruger. «Je ne connais pas leur projet, explique-t-il. Je ne connais même pas le genre de pâte qu'il pourrait produire. Pour l'instant, ma seule préoccupation, c'est d'obtenir notre usine de désencrage.»

Seul le gouvernement du Québec offrira une aide financière dans le dossier de désencrage. «Nous avons approché le gouvernement fédéral, il y a environ deux ans, indique Alain Labonté, mais il n'y a pas de programme de financement pour ce genre de projet. On accorde des octrois lorsqu'il s'agit de techniques nouvelles ou pour des projets de haute technologie, à condition que le produit soit exportable, et donc rentable, à cause des risques encourus. Notre technologie n'est pas considérée nouvelle même si nous y avons apporté plusieurs améliorations.»

Claude Meunier, directeur des communications à la SDI, n'a pas fourni d'explications supplémentaires sur l'étude du dossier Kruger. «C'est un dossier très politique, déclare-t-il. Les discussions continuent sans anicroche.»

## Aucune compétition

Le projet d'usine de désencrage, caressé par le Groupe Orford à Drummondville, chemine normalement, assure le député de Drummond, Jean-Guy St-Roch.

Un protocole d'entente entre Orford et la Société Rexfor, s'il est accepté par les deux parties, sera remis bientôt entre les mains de la Société de développement industriel (SDI) du Québec qui devrait prendre quelques semaines pour l'étudier à son tour. Pour M. St-Roch, c'est réaliste de croire que le projet, estimé maintenant à 75 millions \$, pourrait être annoncé, compte tenu des vacances estivales, vers la mi-août ou au plus tard au début de septembre.

Le député de Drummond réitère sa conviction selon laquelle le projet du groupe Orford est unique et ne nuit pas au projet de Kruger. Le projet, dit-il, alimentera les papiers qui n'ont pas leur propre unité de désencrage au moment même où les consommateurs américains demandent de plus en plus de papier recyclé dans le papier-journal.

## Super VENTE ESTIVALE

LUMINAIRE ET POTEAU SPECIAL \$53	LAMPE HALOGENE (AMPOULE INCLUSE) SPECIAL \$119	PLAFONNIER HALOGENE \$89	LAMPE HALOGENE SPECIAL \$69	LAMPE HALOGENE FINI BLANC OU NOIR SPECIAL \$119	LAMPE HALOGENE FINI LAITON SPECIAL \$139
PROJECTEURS ORIENTABLES INCLUANT 2 AMPOULES PAR 38 75W. SPECIAL \$29	ENSEMBLES DE PROJECTEURS HALOGENES SUR RAIL. A PARTIR DE \$69	PRIX RÉDUITS DE 25% À 50% SUR LES ITEMS À ÉTIQUETTE ROUGE			
RABAIS DE 20% SUR LES LAMPES DE TABLE ET DE PLANCHER À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN		JUSQU'À ÉQUIPEMENT DE LA MARCHANDISE. AMPOULES NON INCLUSES			

2324 KING OUEST SHERBROOKE, 566-2616

# boiteau luminaire

## Disparition du dossier de voies de fait sur un conseiller

Sherbrooke (AAE)

Le dossier dévoilant les résultats de l'enquête effectuée par le détachement de Lac-Mégantic de la Sûreté du Québec, concernant une présumée affaire de voies de fait sur la personne du conseiller nantais Norbert Poirier, est pour l'instant introuvable.

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec affirment avoir achevé le document au bureau du procureur général depuis trois semaines au moins. Au bureau du procureur, on affirme pourtant ne pas avoir reçu ledit dossier.

Le maire de la municipalité de

Nantes, Garry Cupples, un colosse de plus de six pieds, est soupçonné de s'être livré à des voies de fait sur le conseiller Norbert Poirier. Ce dernier affirme que le premier magistrat de la municipalité l'a empoigné par le cou et l'a soulevé de terre, après une altercation à la sortie de la séance du 27 mai dernier.

M. Poirier a alors déposé une plainte à la Sûreté du Québec de Lac-Mégantic. L'enquête est maintenant terminée depuis trois semaines. Actuellement, les policiers de Lac-Mégantic attendent le rapport du procureur général, qui devra déterminer s'il y a lieu ou non de poursuivre le maire de Nantes.

## 3 millions \$ en travaux sur différentes routes estriennes

Sherbrooke (FG)

Grâce à un budget de quelque 3 millions \$, soit de 1 million \$ supérieur à celui de l'an dernier, des travaux significatifs de voirie pourront être réalisés d'ici les prochaines semaines sur différentes routes estriennes.

Tout en soumettant que les besoins sont beaucoup plus grands et que l'enveloppe budgétaire de cette année ne permettra pas d'atteindre le rattrapage espéré, le directeur régional adjoint à l'entretien pour Transports Québec en Estrie, Réjean Saint-Laurent, se félicite des sommes obtenues.

Parmi les travaux d'asphaltes et de remise en état de la chaussée devant débiter sous peu, il est question de 500 000 \$ sur l'autoroute 55, en direction de Drummondville. Une somme a peu près semblable sera consacrée à la route 220, vers Saint-Élie-d'Orford; la même chose sur la 255, entre Saint-Camille et Wotton; une autre portion d'environ un demi-million \$ sur la 108; plus de 400 000 \$ sur la 112, à la hauteur de Marlinton; 200 000 \$ sur la vieille section de la route 112 qui sera remise à la ville de Magog; 215 000 \$ sur la 208, dans le village de Compton et 150 000 \$ sur la 161, dans le village de Nantes. Sans oublier les 50 000 \$ pour la correction du tunnel qui avait occasionné un accident mortel sur la route de Lennoxville.

Néanmoins, bien d'autres routes de l'Estrie auraient ainsi besoin de travaux importants. Comme, à titre d'exemple, la 210, entre Sawyerville et Saint-Mathias-de-Bonneterre. Tout en reconnaissant que l'état de la chaussée est dans un état pitoyable à cet endroit, particulièrement lors du dégel, M. Saint-Laurent juge que dans ce cas, il faudra plutôt opter pour une reconstruction complète: les fondations lamentables de cette route, par ailleurs peu achalandée, ne valent pas la peine d'y apposer une nouvelle couche d'asphalte. «Ce se-

rait comme mettre un diachylon à quelqu'un qui souffre du cancer», a confié M. Saint-Laurent.

## AU PALAIS DE JUSTICE

Octogénaire bousculé: bulletin médical demain

Sherbrooke - Le procureur Claude Mélançon entend produire en Cour du Québec demain un bulletin médical sur l'état de l'octogénaire qui a subi une fracture à une hanche dans sa chambre le 17 juin dans le centre-ville, à Sherbrooke.

Ce document pourrait remplacer le témoignage de cette personne à l'enquête préliminaire de Gheorge Pavlovici qui est inculpé de lésions corporelles pendant qu'il se trouvait en probation et sous un engagement de garder la paix.

Le juge Michel Côté a suspendu en attendant l'enquête de Pavlovici qui est écopé sans cautionnement.

Les policiers Jacques Donahue et Sylvain Geoffroy ont raconté, hier, que l'octogénaire était étendu sur le plancher de sa chambre lorsqu'ils ont été mandés sur la rue Wellington Sud et que Pavlovici paraissait en état de crise sur la galerie.

L'accusé est revenu à lui à la suite de ce qui semble être un épisode d'épilepsie.

Le plaignant a alors mentionné «c'est bien lui qui a fait ça», a précisé M. Donahue.

La police a appris que l'octogénaire avait laissé la porte de sa chambre ouverte lorsque le prévenu est entré chez lui et qu'il s'en est suivi une bousculade.

Le défenseur Michel Beauchemin a indiqué qu'il pourrait accepter un rapport médical sur l'état du plaignant à cette étape des procédures.

Il avait été question la semaine passée que la cour se déplace à l'hôpital pour entendre l'homme de 82 ans qui est cloué au lit pour un certain temps.

## LA SEMAINE DE LA Bienvenue

### DES AUBAINES PAS ORDINAIRES

<p>Nouveaux voisins Nouveaux amis</p>  <p><b>2,16</b> \$/kg</p> <p><b>98¢</b> /lb</p> <p>ROSBIF DE PALETTE Coupe ordinaire Bœuf catégorie Canada "A"</p>	 <p><b>2,49\$</b> Sans le bon</p> <p><b>1,99</b> Avec le bon dans notre circulaire</p> <p>BEURRE Canada 1 CAVALIER 454 g</p>	 <p><b>5,99</b></p> <p>DÉTERGENT SUNLIGHT 10 L</p>
 <p><b>328</b> \$/kg</p> <p><b>1,49</b> \$/lb</p> <p>CERISES BING Produit de Washington Catégorie No 1</p>	 <p><b>1,39</b></p> <p>PAPIER HYGIENIQUE FACELLE ROYALE 4 rouleaux</p>	 <p><b>99¢</b></p> <p>GÂTEAU ÉTAGE Surgele PEPPERIDGE FARM 310 g</p>
 <p><b>5¢</b> pour vos sacs en papier et <b>3¢</b> pour vos sacs en plastique rapportés et réutilisés immédiatement.</p>	 <p><b>2/89¢</b></p> <p>JUS DE TOMATE Canada de première LIBBY'S 540 mL</p>	 <p><b>89¢</b></p> <p>BOISSONS AUX FRUITS BESSEY'S 6 x 200 mL</p>

Du 3 au 7 juillet 1990

# Bonichoix

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Le texte prévu sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

WICKHAM  
Marché Rosaire Mathieu Inc.  
859, rue Principale  
WEEDON  
A.R. Dumas Inc.  
324, rue St-Jean  
DRUMMONDVILLE  
Épicerie trépanée Fleury  
143, rue St-Damien  
AYER'S CLIFF  
Marché G.D. Houde Inc.  
1115, rue Main  
WATERVILLE  
Supermarché Néron Est.  
143, rue Compton Est  
COMPTON  
Marché Laurent Bourgault Est.  
8, rue Hétley  
SHERBROOKE  
Marché Thériault Inc.  
46, rue King est  
SAWYERVILLE  
H.A. Lowry Ltd  
2, rue Conkshire  
ROXTON POND  
Marché Paquette Est.  
806, rue Principale  
MAGOG  
Marché G.L. Enr.  
1259, rue Principale Est  
ST-GERMAIN DE GRANTHAM  
Yvon Lambert Inc.  
291, rue Notre-Dame

affilié à  
**HD**  
Hudon et Deaudelin Itée

# L'enquête dans le dossier Cherbourog n'a démontré aucun geste illégal

— le procureur de Drummondville

Gérald PRINCE Drummondville

L'enquête de la Commission municipale du Québec dans l'acquisition du Domaine Cherbourog par la ville de Drummondville n'aura permis de démontrer aucun geste illégal de la part de la Ville, pas même un soupçon d'illégalité.

C'est ce qu'a soutenu, hier, lors de la 36<sup>ème</sup> journée d'audiences, le procureur de Drummondville, Me Paul Biron, au cours de sa plaidoirie, qui doit en principe se terminer à 10h ce matin. La Commission municipale, on le sait, étudie en détail l'achat par la ville de Drummondville d'un domaine résidentiel, le Domaine Cherbourog, par une décision du 3 octobre 1988, au coût d'environ 2 millions \$. L'enquête avait été réclamée par trois conseillers d'opposition.

Pour Me Biron, ce qui reste de cette demande d'enquête, c'est que certaines «apparences» d'illégalité ont été éclaircies et se présentent, maintenant que l'enquête est terminée, comme des activités qui n'ont rien de répréhensible. «Si le ministre Paradis, qui a décrété l'enquête en juillet 1989, plaide Me Biron, avait su ce que les commissaires savent maintenant, il n'aurait certainement pas décrété l'enquête», soutient-il.

Il donne des exemples. La demande d'enquête portait, entre autres,

sur le fait que l'évaluateur Pierre Turcotte, celui-là même qui a évalué, pour la ville, la valeur des terrains du Domaine Cherbourog, avait été l'un des organisateurs de la campagne électorale de Mme Francine Ruest-Jutras à la mairie. Pour Me Biron, cela a été prouvé que, dans le dossier Cherbourog, M. Turcotte a fait un bon travail, puisque l'évaluateur Pierre Thérien, chargé de fournir une contre-expertise à la Commission, a dû admettre que, avec les mêmes données, il aurait fixé la même valeur que M. Turcotte pour les terrains du Domaine Cherbourog.

Les rencontres des conseillers au domicile de la mairesse, sont aussi une autre «apparences» que Me Biron relève: pour lui, se rencontrer ensemble entre administrateurs municipaux, constitue le même geste que le premier ministre du Québec pose, en se réunissant avec son caucus de députés libéraux pour étudier certains dossiers.

Quant au fait que la mairesse, en juillet 1988, n'a pas remis aux conseillers un avis légal de Me Pierre Germain, Me Biron soutient que la loi municipale, par son article 52, donne autorité au maire d'une ville à déposer auprès des conseillers tous les documents qui lui semblent pertinents à la conduite des affaires municipales.

Sur le refus de la ville d'accorder un délai de deux semaines au moment de la passation du règlement, Me Biron plaide que la manoeuvre de l'opposition en était une à caractère politique, qu'elle ne visait pas à approfondir le dossier, mais seulement à contrecarrer l'action du conseil municipal.

L'avocat a demandé aux commissaires Lortie et Lambert de rendre leur décision quand ils seraient prêts, non pas de prolonger l'étude du dossier, comme le souhaiterait l'opposition, représentée par Me Jean Côté. La conseillère Mme Denise Boisclair-Poirier a annoncé publiquement récemment son intention de briguer la mairie en novembre 1991. Une décision, rendue à un moment trop rapproché de la prochaine campagne électorale pourrait être interprétée comme une intervention partisane de la Commission, pense Me Biron.

Me Biron, qui a divisé sa plaidoirie en 24 chapitres, devrait terminer ce matin ses propos. Me Gaëtan Ouellet, procureur de la Commission, s'adressera aux commissaires pendant quelques instants seulement, a-t-il annoncé hier.

Il semble bien que cette enquête se terminera donc aujourd'hui, après 36 jours d'audiences depuis le 10 octobre 1989. Le dossier des commissaires Maurice Lortie et Guy Lambert

comprend pas moins de 9500 pages de notes sténographiques, contenues dans 63 volumes grand format (8,5 par 14 pouces). La Commission a déposé 110 pièces documentaires au dossier et la ville de Drummondville, 61. Le coût total de l'enquête n'a pas été établi avec précision, certains chiffres n'étant pas disponibles, mais plusieurs admettent qu'il dépassera 300 000 \$.

## Mairie: Grandmaison fera connaître sa décision demain

Magog

M. Yves Grandmaison révélera demain, lors d'une conférence de presse qu'il tiendra au Centre communautaire de Magog, si, en novembre, il croquera le fer avec le maire sortant, M. Paul-René Gilbert, qui a fait connaître son intention de solliciter un deuxième mandat.

«Des concitoyens qui m'ont assuré de leur soutien si je décide de foncer, mènent présentement une consultation auprès des contribuables dans le but de savoir si ma candidature est vue d'un oeil fa-

vorable. Je prendrai ma décision après avoir pris connaissance des résultats de cette consultation et demandé l'avis des membres de ma famille et de mes amis les plus proches», a-t-il expliqué.

M. Grandmaison, un coiffeur pour hommes originaire de La Pocatière, exerce sa profession à Magog depuis 25 ans. Il est président de l'Association progressiste-conservatrice de Brome-Missisquoi, gouverneur de la Traversée internationale du lac Memphremagog, vice-président de la Fondation Constance-Langlois et président fondateur du club Optimiste de Magog.

## «Depuis que j'ai perdu 65 livres avec Nutri/Système, je n'ai jamais été aussi active.»

«Perdre du poids m'a fait comprendre combien je pouvais encore être active et énergique. Grâce à Nutri/Système, j'ai perdu 65 livres et enfin relevé le défi que je m'étais si souvent lancé.»

Leurs repas variés et équilibrés m'ont libérée du calcul des calories. Aujourd'hui je travaille, je fais du sport et je ne compte plus mes sorties! J'ai retrouvé la joie de vivre.»

Lise Gosselein

Notre programme complet Nutri/Système aidera cette année plus d'UN MILLION de clients!

- perte de poids efficace, sécuritaire et facile
- surveillance individuelle par des professionnels
- aucune nécessité de compter les calories
- programme de modification fondamentale du comportement
- pas d'injection, pas d'attrape.

PLUS DE 19 ANS D'EXPERIENCE EN AMAIGRISSEMENT

Notre cliente, LISE GOSSELEIN de ST-ELIE D'ORFORD a perdu 65 livres.

PLUS DE 1600 CLINIQUES DE PAR LE MONDE

**nutri/système**  
cliniques minceur

**3 SEMAINES** pour seulement **49\$\***

APPELEZ AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION

**SHERBROOKE 823-7000**

**DRUMMONDVILLE 474-4151**

**VICTORIAVILLE 752-2442**

\* Comprend 3 semaines de services Nutri/Système. Ne comprend pas le coût des aliments Nutri/Système exclusifs, les journaux et le maintien. Valable aux centres participants. Nouveaux clients seulement. 16093

## Subventions provinciales

Le gouvernement du Québec vient d'annoncer des subventions totales de 167 630 \$ pour améliorer les équipements en formation professionnelle à la Commission scolaire des Chênes. Un montant de 120 000 \$ servira à améliorer les techniques d'usinage, de 28 927 \$, la charpenterie-menuiserie et de 18 703 \$, la mécanique automobile. Pour le député Jean-Guy St-Roch, il s'agit d'assurer aux jeunes les meilleurs programmes de formation professionnelle en s'adaptant à l'industrie de pointe.

**CS** LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE

Secteur des communications

Veuillez noter que les bureaux de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke seront fermés pour les vacances estivales du **vendredi 6 juillet, 12h30** au **lundi 30 juillet, 8h**.

Nous vous prions également de noter que l'horaire d'été à la C.S.C.S. entrera en vigueur le mardi 26 juin.

Les bureaux seront ouverts aux heures suivantes:

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 8h à 12h30

16620

Ventre trottoir Centre Les Tourelles «DERNIERE SEMAINE»

**SOLDE 40% à 50%**

de rabais sur toute la marchandise de saison

\* Seront exclus de cette vente les uniformes scolaires.

Bientôt à Victoriaville. Polo Ralph Lauren

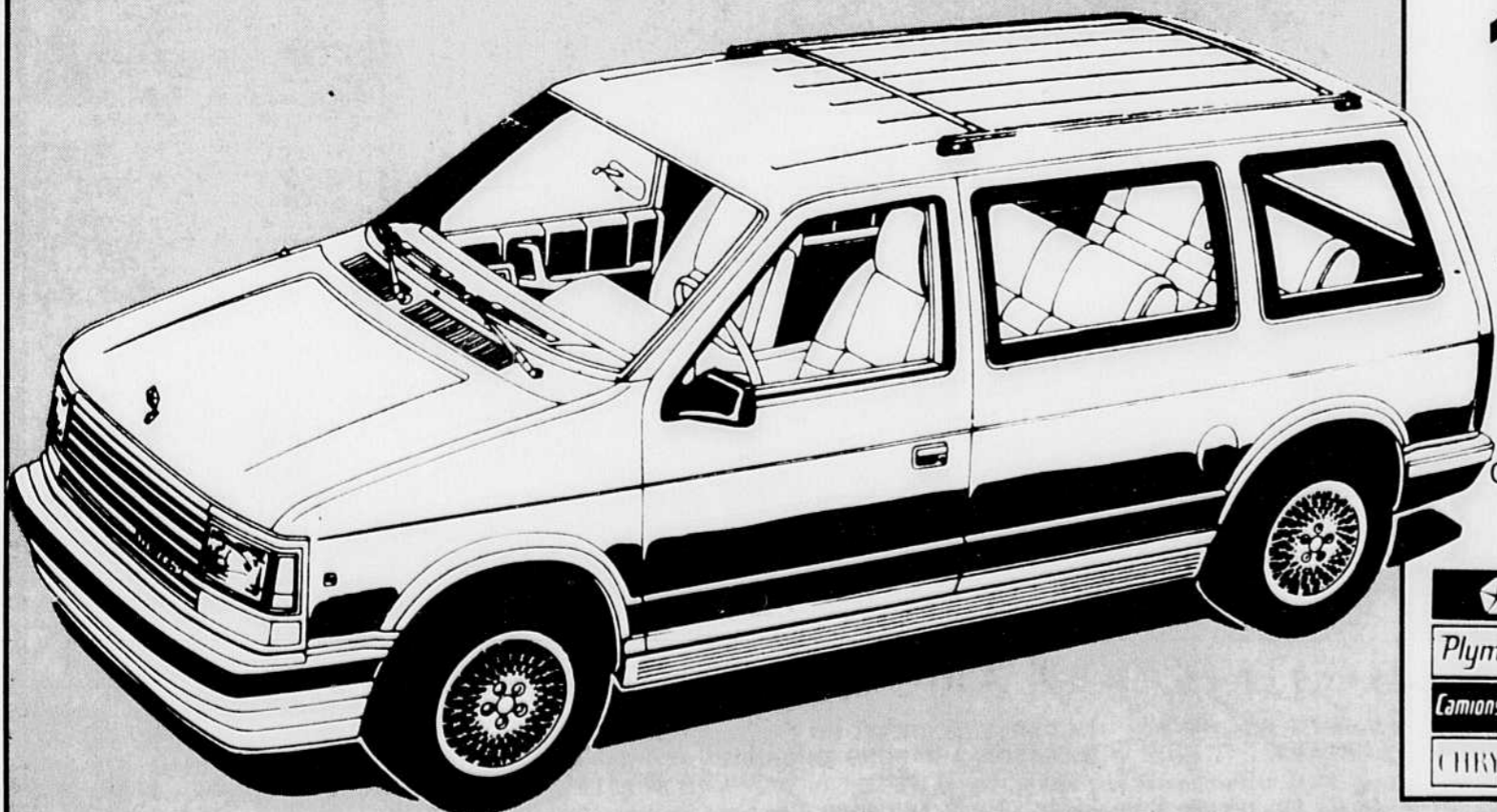
**clément**

Tourelles 564-7881

3025 King Ouest, Sherb

No. carte verte 18310

## ELITE VA DE L'AVANT!



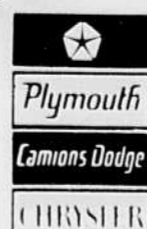
**1 000\$** DE RABAIS sur nos **VOYAGER** ou

**AIR CLIMATISE GRATUIT**

**1 500\$** DE RABAIS sur les **VOYAGER ALLONGE** ou **AIR CLIMATISE GRATUIT**

**TAUX D'INTERET REDUITS A??? POUR 5 ANS**

Offre valide jusqu'au 15 juillet 1990 sur nos véhicules en inventaire.



**ELITE**  
PLYMOUTH CHRYSLER INC.



1118 ROUTE 220 ST-ELIE D'ORFORD

1138, Route 220, St-Elie d'Orford 564-1122

# Cité écologique: première partie d'analyse financière complétée

Pierre HÉBERT Victoriaville

Les premiers rapports concernant l'analyse financière de l'ensemble de la Cité écologique de Ham-Nord sont pratiquement complétés. Le comité spécial du Bureau d'examen de l'endettement agricole (BEEA) s'apprête

à rencontrer les dirigeants de la commune pour étudier les avenues possibles de sauvetage.

Les responsables de la Cité écologique ont joué de finesse en demandant, le 19 avril dernier, l'intervention du BEEA. La requête présentée en vertu de l'article 20 de la Loi de l'examen de l'endettement agricole

concernant les entreprises en sérieuses difficultés financières permet à la commune de se maintenir momentanément en vie. L'implication de l'organisme fédéral a pour effet de suspendre temporairement toutes les procédures des créanciers.

**10 jours**  
Le président du BEEA à Québec,

M. Jean-Paul-Cloutier, mentionne que l'analyse financière des Serres bio-solaires est pratiquement complétée. «Avec ce gros morceau, on peut embarquer dans le vif du sujet». Le président de l'organisme fédéral prévoit que le comité entamera les rencontres avec les dirigeants de la Cité écologique d'ici 10 jours afin d'étudier les avenues possibles.

Bien que les Serres bio-solaires représentent le coeur de toute l'entreprise agricole de la commune, les vœux jardins et ferme sont également passés au peigne fin. «C'est toute la production agricole qu'on analyse», a précisé M. Cloutier.

«La priorité est accordée aux Serres bio-solaires. Le comité spécial examine le rapport établi par la firme de consultants indépendants. Les discussions avec les dirigeants de la Cité écologique représentent la deuxième étape. En dernier lieu, il s'agit de rencontrer les créanciers. Cela ne pourra se faire avant le mois d'août», a expliqué le responsable du BEEA à Québec.

**Trop tôt pour une entente**  
La lumière commence à se faire sur la situation financière de la commune qui semble pour le moins précaire. «Il est encore trop tôt pour dire s'il sera possible d'en arriver à une entente avec les créanciers. Il s'agit d'un gros dossier fort complexe. C'est un des plus gros que nous avons eu à traiter dans le domaine agricole».

M. Cloutier laisse entendre que la partie sera difficile pour sauver la commune du désastre financier. «Il y a plusieurs dizaines de créanciers et le chiffre d'affaires des Serres bio-solaires est fort important.»

**Rencontre**  
Le président du BEEA a eu une première rencontre avec les dirigeants de la Cité écologique. «Ils semblent bien disposés. Toutefois, il va falloir une bonne discussion pour en arriver à une solution». Malgré la bonne volonté des responsables, ce sont les créanciers en bout de ligne qui auront à trancher de l'avenir de la commune.

M. Cloutier est convaincu qu'aucune des parties ne peut trouver une solution en demeurant isolée. La médiation qu'entend faire le BEEA est donc nécessaire pour dénouer l'impasse.

Entre-temps, la production agricole à la Cité écologique fonctionne à peu près normalement, autant que faire se peut. «Les opérations se poursuivent comme une entreprise qui serait en tutelle», d'expliquer M. Cloutier. Soulignons que les appels à la Cité écologique hier sont demeurés sans réponse.

# Une fidélité qui ne se dément pas aux Fêtes de L'Amiante

Un budget de l'ordre de 700 000 \$ à gérer, sous le soleil ou la pluie

Pierre SÉVIGNY Thetford Mines

Président du comité organisateur des Fêtes de L'Amiante depuis deux ans, François Gosselin ne peut encore expliquer avec certitude les raisons de la fidélité sans équivoque de la population régionale à l'endroit de cette manifestation culturelle, sociale et sportive.

Au-delà du fait que ce festival répond aux goûts de la population, M. Gosselin ne peut que se réjouir du véritable «coup de coeur» qui unit la population régionale aux Fêtes de L'Amiante et ce, beau temps, mauvais temps.

Et, la 19e édition ne fait pas exception à cette règle alors que les sautes d'humeur de Dame Nature ont encore une fois perturbé le déroulement normal de la programmation lors de la première fin de semaine d'activités. D'ailleurs, plusieurs participants à ce festival ont depuis longtemps trouvé un autre vocable, soit celui des Fêtes de la pluie...

A la tête d'une équipe qui gère un budget de l'ordre de 700 000 \$, M. Gosselin admet que l'élément température constitue un stress. «Mais, c'est aussi captivant parce que ça nous oblige continuellement à demeurer alerte.»

Ayant été obligé de reporter le spectacle de Michel Rivard en raison

du mauvais temps et d'annuler celui de Marjo pour des motifs de maladie, M. Gosselin se console néanmoins à la lumière de la participation de la population aux autres activités, que ce soit l'Amicourons ou la balade cycliste et surtout les Spopulaires. «Ça fait du bien de voir que 1500 à 2000 personnes acceptent de participer à des jeux dans des conditions climatiques pour le moins inclementes. Ça

vient éliminer une partie de notre stress.»

**Belle vitrine régionale**  
Directeur de la Caisse populaire Saint-Maurice de Thetford Mines, François Gosselin a accepté de s'impliquer activement au sein de la grande famille des Fêtes de L'Amiante parce que cet événement représente une belle vitrine régionale pour les visiteurs. «C'est une belle occasion de

démontrer notre potentiel économique, culturel et touristique et de faire connaître aux visiteurs autre chose que notre industrie minière d'amiante, si importante soit-elle.»

Il s'implique également par goût du défi, notamment au niveau de l'amélioration et du renouvellement de la fête. «Il faut faire une fête qui se renouvelle dans le but de garder l'intérêt de nos visiteurs sur le site.»

A la tête d'une équipe de permanents dynamiques et de 600 bénévoles, François Gosselin affirme que le plus gros du travail est maintenant fait pour la 19e édition. «Malgré tous les imprévus, nous devons nous assurer que tout soit au point», a précisé celui qui consacre plusieurs heures à la préparation d'une telle fête. «Je n'ai jamais évalué le temps que ça prend.»

Les activités se poursuivent jusqu'à dimanche sur le site des Fêtes, notamment avec le Tournoi international de balle rapide, les spectacles de Roland Hi! Ha! Tremblay et Pierre Verreille, les feux d'artifice pyromusicaux...

François Gosselin termine une deuxième édition à la tête des Fêtes de L'Amiante et il ne sait pas s'il renouvellera son mandat. «Je m'étais donné deux ans mais je ne veux pas laisser le comité organisateur avec un déficit financier», de commenter celui qui est également à la merci de la température...



Les Fêtes de L'Amiante sont «une belle occasion de démontrer notre potentiel économique, culturel et touristique et de faire connaître aux visiteurs autre chose que notre industrie minière d'amiante, si importante soit-elle», observe François Gosselin, président des Fêtes de L'Amiante.

# Méthode de vente de condos dénoncée à Magog

Magog

Ce n'est probablement pas avant août que près de 40 personnes, des Montréalais pour la plupart, qui prétendent avoir acheté sous pression des condominiums à Magog, sauront à quoi s'en tenir sur les moyens à prendre pour obtenir l'annulation du contrat d'achat que chacune d'elles a signé.

L'établissement dont les méthodes de vente ont été dénoncées est O'berge du Village qui vend des condominiums selon la formule du temps partagé.

Les acheteurs ont fait part de leur mésaventure à l'Association coopérative d'économie familiale du sud-ouest de Montréal qui a confié l'évaluation du bien-fondé de leurs plaintes à son conseiller juridique, Me Jean-Pierre Fafard.

**Allégations**  
Ils allèguent, selon Philippe Dorais, conseiller budgétaire de l'Association, que, pour leur arracher leur signature, des membres de l'équipe des ventes de l'établissement les ont cuisinés pendant des heures, les ont invités à faire vite parce que, auraient-ils affirmé, la demande était forte et qu'ils ne pourraient plus faire une si bonne affaire.

M. Dorais ajoute qu'on leur a fait croire qu'il serait facile de revendre leur condominium à profit mais que les personnes qui ont essayé de le faire se sont fait dire qu'elles devraient payer des frais représentant de 25 à 40 pour cent du prix d'achat. On aurait aussi fait croire à quelques-uns des plaignants qu'ils avaient gagné un séjour gratuit d'une fin de semaine dans un condominium, séjour dont ils n'auraient jamais vu la couleur.

Tout en refusant de présumer du moyen qui sera pris pour obtenir l'annulation des transactions, M. Dorais s'est dit d'avis que le recours à la négociation ne sera certainement pas écarté.

«Si la négociation est impossible, il faudra peut-être penser à une action collective en justice», a-t-il ajouté.

Il a déclaré que, sitôt l'évaluation du bien-fondé des plaintes complétée, Me Fafard fera les recommandations qu'il jugera appropriées.

M. Dorais, qui a révélé qu'un autre établissement des environs de Magog a fait l'objet de deux plaintes presque identiques, a souligné que les plaignants ne sont pas tous fortunés et qu'il y a des prestataires de la Commission de la santé et de la sécurité du travail parmi eux, que le remboursement de l'emprunt contracté par l'acheteur d'un condominium vendu selon la formule du temps partagé par O'berge du Village est étalé sur une période de sept ans et

que l'emprunt commande un intérêt de 16 pour cent par année.

Le directeur général du complexe, M. Jean-Louis Grenier, a carrément rejeté les accusations des plaignants. Selon lui, aucun acheteur n'a été victime de pressions et le nombre des plaignants est infime comparativement à celui des quelque 1500 acheteurs satisfaits.

# CLIMATISEURS KENMORE CHEZ SEARS... UN INVESTISSEMENT TOUT CONFORT!

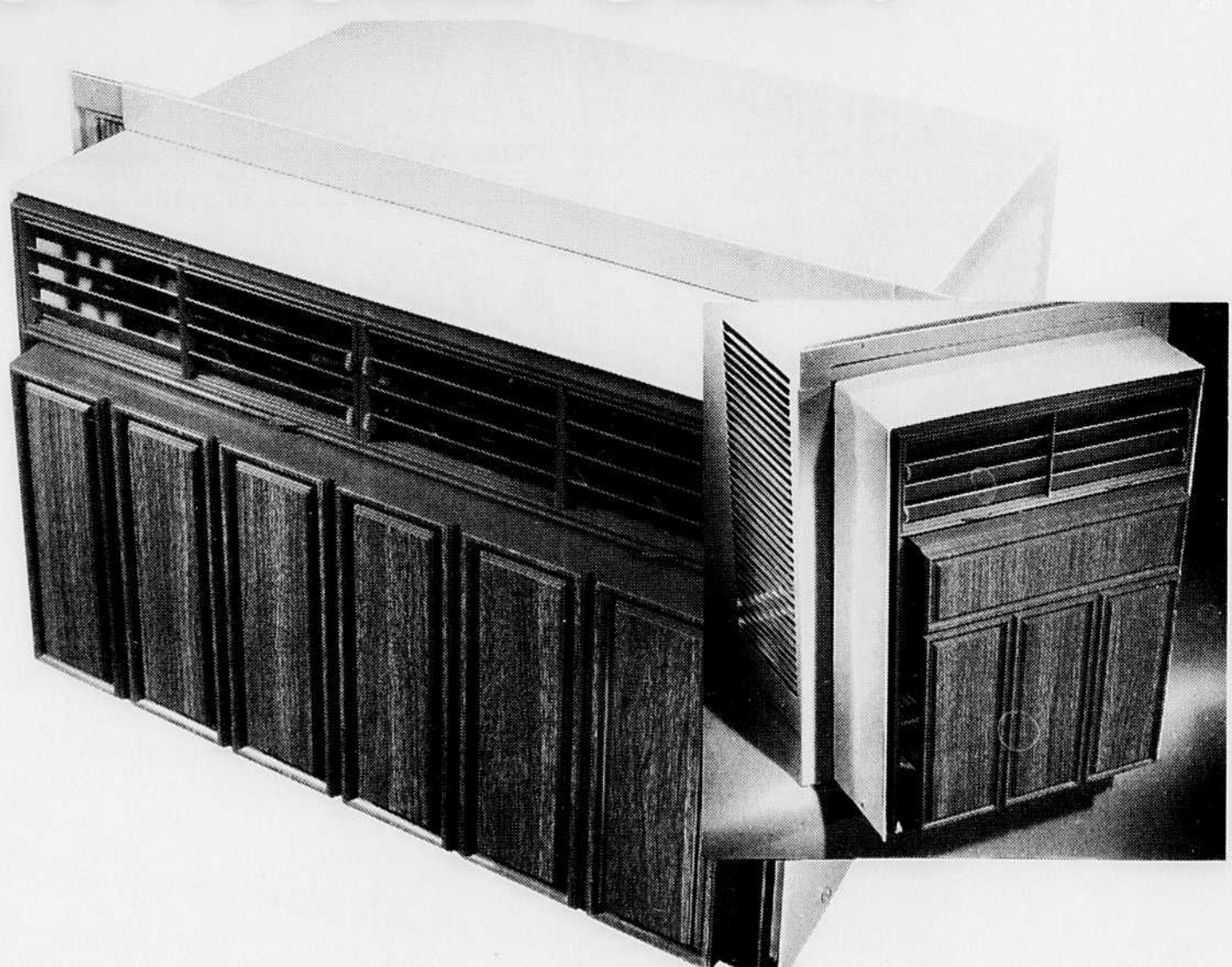
**RABAIS 30% - 150\$**

Nous avons un choix complet de climatiseurs verticaux ou horizontaux. Voici deux exemples!  
Modèle horizontal 8 000 B.T.U. No 35048. Ord. 599,99\$. Ch. 539,99\$  
Modèle vertical 8 000 B.T.U. No 35248. Ord. 739,99\$. Ch. 649,99\$  
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

VOICI ENCORE PLUS DE MODÈLES!

	B.T.U.	Modèle	Sears ord.	Solde ch.
Horizontal	5 000	35125	399,99\$	359,99\$
	5 000	35145	469,99\$	399,99\$
	6 000	35146	479,99\$	449,99\$
	8 000	35048	599,99\$	539,99\$
	10 000	35940	769,99\$	649,99\$
	12 000	35042	999,99\$	949,99\$
Vertical	6 000	35246	649,99\$	599,99\$
	8 000	35248	739,99\$	649,99\$
	10 000	35241	849,99\$	699,99\$
Specialité	6 000	35946	679,99\$	629,99\$

Modèles 8 000 B.T.U.



PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 14 JUILLET 1990

Sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles.

**SEARS**

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Étai' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.

Été '90...  
Le Théâtre de la Chèvre présente:  
**TEQUILA**  
comédie de Nick Hall traduite par Claude Maher  
avec  
**GUY et CHARLES MIGNAULT**  
Claude Desjardis - Marie-Elaine Berthiaume  
du 26 juin au 25 août  
Prix spéciaux pour les groupes  
Réservez tôt!  
p4p  
St-Fortunat. (819) 344-5550  
14930

# Accusation d'homicide involontaire portée contre un Thetfordois

□ Gaétan Vachon aurait poussé Denis Pomerleau à l'extérieur de la camionnette en marche

Pierre SEVIGNY Thetford Mines

Une accusation d'homicide involontaire coupable a été portée, hier matin, contre le Thetfordois Gaétan Vachon, âgé de 38 ans, en rapport avec la mort pour le moins bizarre de Denis Pomerleau de Thetford Mines, survenue vers les 7h15, samedi dernier.

Le prévenu a comparu devant un juge de paix, hier matin, au palais de justice de Thetford Mines et a pu recouvrer sa liberté moyennant un en-

gagement personnel de 5000 \$ et la promesse de se présenter au poste de la sûreté municipale à tous les deux vendredis et d'aviser de tout changement d'adresse.

De plus, Gaétan Vachon a été accusé de conduite avec des facultés affaiblies et de refus de subir un test d'ivresse, à la suite de son arrestation samedi matin.

Les membres du Service de la protection publique de Thetford Mines et Black Lake l'ont intercepté environ une heure après avoir été avisés d'un événement plutôt bizarre, sur-

venu à l'angle de la 9e Rue et de la rue Bellerive. Un témoin oculaire a vu un individu s'écraser sur le sol en tombant d'un véhicule en marche et ce, sans que le conducteur ne s'arrête. Denis Pomerleau est décédé au Centre hospitalier de la région de

L'Amiante, quelque 90 minutes après l'accident.

Le procureur de la Couronne, Me Serge Sévigny, a justifié la nature de l'accusation d'homicide involontaire coupable du fait que le geste posé par le prévenu n'avait pas pour but de

causer la mort ou de tuer qui que ce soit. Sans vouloir dévoiler sa preuve, Me Sévigny a précisé que les policiers possédaient des indications permettant de croire que Gaétan Vachon aurait poussé son passager en bas de la camionnette, à basse vitesse.

L'accusé devra se présenter à nouveau devant les tribunaux le mardi 10 juillet prochain. Il comparaitra devant un juge de la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale du district judiciaire de Frontenac.

## Acquittés de six chefs d'accusation sur huit

□ Amendes de 400 \$ pour Guy Leroux et Daniel Lacroix

Drummondville (GP)

Accusés en février 1988 de huit crimes sérieux, Guy Leroux, âgé de 42 ans, de St-Nicéphore, et Daniel Lacroix, âgé de 36 ans, de Grantham-Ouest, ont été acquittés hier de six des huit chefs d'accusation qui avaient été portés contre eux.

Les seuls chefs d'accusation sur lesquels ils ont été trouvés coupables sont les moins graves.

Le juge Yvon Sirois a en effet acquitté Leroux et Lacroix d'avoir, entre le 8 et le 12 février 1988, proféré des menaces de mort, entré par effraction, commis des voies de fait et de la sé-

questration contre trois résidents de la rue Lalancette.

Cette affaire avait, on se le rappellera, fait beaucoup de bruit. Dans son jugement écrit, rendu hier, le juge Sirois trouve cependant Leroux coupable d'avoir proféré des menaces, de causer des blessures et de voies de fait simples. Représenté par Me Jean-Claude Lagacé, Leroux a été condamné à 400 \$ d'amende et à une période de deux ans de probation.

Quant à Lacroix, représenté par Me Bernard Bergeron, il est trouvé coupable de voies de faits simples et de possession d'arme prohibée. Il est condamné également à 400 \$ d'amende et à une probation de deux ans.

## Le 2e évadé de Drummond est repris à Terrebonne

Drummondville (GP)

La Sûreté du Québec a appréhendé, au cours de l'après-midi d'hier, le deuxième évadé du pénitencier de Drummondville, Richard Rioux, âgé de 23 ans.

La capture s'est faite sans problème à Terrebonne, à l'endroit même où le premier évadé, Sylvain Larue, âgé de 26 ans, a été repris samedi dernier.

La Sûreté du Québec ne possédait hier aucun détail de l'arrestation de Rioux, mais d'autres informations devraient être disponibles aujourd'hui. On sait qu'il pourrait comparaître incessamment pour évasion.

Les deux hommes tondaient le gazon, le 19 juin, en dehors de l'enceinte clôturée du pénitencier, dans le cadre d'activités externes sous surveillance de gardiens. A un certain moment, les deux hommes ont pris leur course, enjambé la clôture et disparu dans le boisé entourant l'institution. Tous les deux purgeaient des peines de détention pour vols qualifiés.

## Trois vols en moins de six heures

Drummondville (GP)

La Sûreté du Québec enquête sur trois vols commis en moins de six heures dans la nuit de lundi à mardi, autour de Drummondville.

Le premier crime s'est produit dans une station-service de St-Nicéphore. Le commis regardait paisiblement la télévision, lorsqu'il a senti être touché dans le dos. Il s'est retourné et a vu deux individus, la figure cachée par des masques de clowns, pointant un revolver dans son dos. Sans proférer une parole, les hommes lui ont fait comprendre par signes de remettre le contenu du tiroir-caisse, environ 2000 \$.

Quelques minutes plus tard, un scénario semblable s'est produit au restaurant Madrid de St-Léonard d'Aston. Un individu, apparemment à pied, la figure couverte d'un bas, s'est présenté à la station-service et, pointant un fusil de calibre 12, a rafflé 200 \$ dans le tiroir. Après son vol, il s'est enfui dans la nuit vers l'autoroute, située tout près.

Finalement, le propriétaire du commerce Joyal, boulevard Tourville à St-Nicéphore, a surpris, vers 5h hier matin, deux individus qui venaient d'entrer par une porte arrière du commerce. Les hommes avaient eu le temps de prendre pour environ 375 \$ de cigarettes. A l'intervention du propriétaire, ils ont pris la fuite dans une voiture de couleur pâle, probablement blanche.

Dans les trois cas, aucune arrestation n'avait été faite aux dernières nouvelles.

### Vols de bicyclettes

D'autre part, la Sûreté du Québec invite la population à surveiller davantage les bicyclettes: une vague de vols sévit présentement dans la région de Drummondville. Une douzaine de cas ont été rapportés le week-end dernier. La SQ invite particulièrement les cyclistes à verrouiller leurs vélos et surtout à en relever le numéro de série parce que plusieurs bicyclettes volées, une fois retrouvées, ne peuvent pas être remises à leurs propriétaires.

## Nouvelle alerte à la bombe à Thetford Mines

Pierre SEVIGNY Thetford Mines

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, les membres du Service de la protection publique de Thetford Mines et Black Lake ont été appelés à répondre à une alerte à la bombe.

Cette fois-ci, c'est la firme Cafco de la rue Pie XI qui a été la cible d'un plaisantin. Un appel anonyme a été logé au poste de la Sûreté du Québec de Thetford Mines vers les 9h17, hier matin. Une voix masculine a alors laissé entendre qu'une bombe exploserait à la firme Cafco à 10h00.

Les agents de la police régionale ont aussitôt été alertés et les employés sont sortis rapidement de l'usine. Une fouille des lieux n'a pas permis de retracer la moindre bombe, de sorte que les ouvriers sont retournés au travail vers les 10h10.

L'agent des relations communautaires du SPP, François Gagnon, soutient qu'il est difficile de faire un lien avec la fausse alerte à la bombe survenue mercredi soir dernier au magasin Zeller's. Aucune raison apparente ne semble justifier l'appel d'hier matin.

### EN BREF

Pendant le Festival mondial de folklore, la rue Du Pont sera fermée à Drummondville, soit du 4 au 16 juillet inclusivement. Cette mesure est nécessaire pour permettre à l'organisation du festival de procéder à l'installation de divers équipements et assurer la sécurité aux milliers de personnes qui circuleront aux abords du parc Woodyatt, centre des festivités. La circulation automobile, pour traverser la rivière St-François, se fera uniquement par le pont de la Traverse, rue St-Georges.




Remplacez votre pomme de douche ordinaire par un modèle à débit réduit. Vous économiserez ainsi environ le tiers de votre consommation habituelle d'eau chaude, sans diminuer votre confort. Et vous ferez une action concrète de protection de l'environnement, en évitant le gaspillage de l'eau potable et en économisant de l'énergie.

Cette économie se traduira également par une réduction de votre facture d'électricité, si bien qu'en moins d'un an vous pourrez facilement récupérer le prix d'achat de cette nouvelle pomme de douche. En effet, l'économie réalisée en un an a été évaluée à environ 50 \$.

Parmi plusieurs modèles de pomme de douche à débit réduit, nous en avons retenu deux: Le Shower Massage<sup>SM</sup> SM-22 ou SM-33. À l'achat de l'un ou l'autre de ces deux modèles, Hydro-Québec et Teledyne Water Pik vous rembourseront par la poste la somme de 15 \$.

Pour tout renseignement sur cette offre, composez le 387-4065 à Montréal ou le 1 800 387-4065 ailleurs au Québec.





**Remboursement postal de 15 \$ à l'achat d'une pomme de douche Teledyne Water Pik, modèle SM-22 ou SM-33.**

Pour recevoir votre remboursement, achetez une pomme de douche Shower Massage<sup>SM</sup> de Teledyne Water Pik, modèle SM-22 ou SM-33. Remplissez ensuite ce bon, joignez-y les originaux de votre coupon de caisse et du code CUP (voir exemple) provenant du dessous de la boîte, et postez le tout à:

**REMBOURSEMENT POMME DE DOUCHE** code CUP

C.P. 2000, succ. B  
Longueuil J4L 4G7

NOM \_\_\_\_\_  
PRÉNOM \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Tél. : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_  
Nom du magasin \_\_\_\_\_

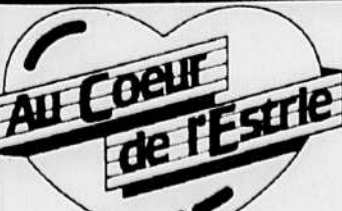
Prevoir de 6 à 8 semaines pour recevoir votre remboursement.

**TELEDYNE WATER PIK** Hydro-Québec

**Conditions de l'offre:**

VALABLE ENTRE  
LE 16 AVRIL ET LE 31 JUILLET 1990.  
Remboursement par la poste seulement.  
Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre.  
Réserve aux résidents du Québec.  
Limite de 3 remboursements  
par famille ou par adresse.



CE BON N'EST PAS REMBOURSABLE CHEZ  
LE DÉTAILLANT, À HYDRO-QUÉBEC OU  
CHEZ TELEDYNE WATER PIK.

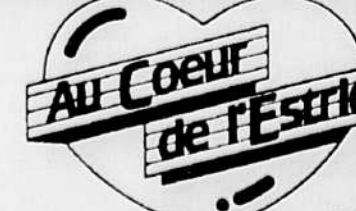


**Le Guide "Au coeur de l'Estrie" GRATUIT**

**Le guide d'information touristique en Estrie**  
Disponible dans tous les bureaux d'information touristique  
et dans tous les établissements touristiques en région

En collaboration avec  
**La Tribune**



Publié par Polyvente enr.  
C.P. 217, North Hatley, Qc - J0B 2C0  
(819) 842-2293

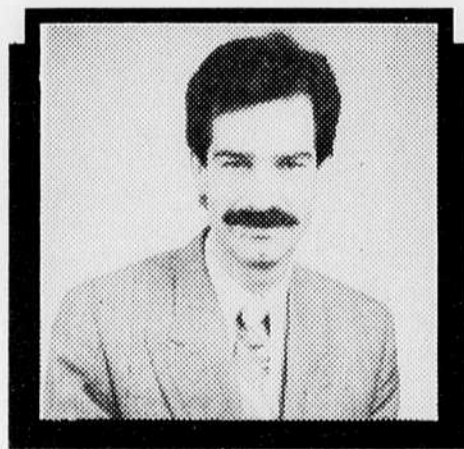
**On a un  
tout nouveau**

***STEINBERG***

**BIENVENUE**

**au 3040, boul. Portland, Sherbrooke**

**On a aussi le goût  
de bien vous servir!**



**Denis Deschênes  
Administrateur**



*Avec vous*  
**POUR UN MONDE MEILLEUR**